

Offre d'interconnexion IP collecte SVA depuis les réseaux Orange

Version applicable au T3 2018

Préliminaire



Date d'application : T3 2018 à l'issue d'expérimentations

Les conditions techniques et tarifaires de l'offre de collecte SVA depuis les réseaux fixes d'Orange en SIP seront détaillées ultérieurement dans les CS IP Connexion Voix d'Orange

L'opérateur qui prend livraison du (ou « qui collecte le ») trafic à destination de ses numéros SVA est dénommé ci-après « l'Opérateur Client »

PIP et protocoles disponibles Interconnexion indirecte



Conditions relatives aux modalités de raccordement aux réseaux fixe et mobile d'Orange en vigueur à la date d'application

- Points d'Interconnexion Pertinents (PIP) pour la collecte du trafic SVA en IP :
 - depuis les accès RTC et IP des réseaux fixes Orange : trafic remis (collecte) en SIP aux
 Points de Raccordement (PRN) de l'interconnexion IP fixe
 - le protocole retenu sur le réseau fixe est temporairement le protocole SIP V2.0 et migrera en SIP V2.1 à la disponibilité de ce dernier (estimée à mi 2019)
 - depuis les accès mobiles d'Orange : trafic remis (collecte) en SIP-I sur au minimum deux Points de Raccordement (PR) de l'interconnexion IP mobile

 Conditions techniques et tarifaires des raccordements aux réseaux fixe et mobile d'Orange selon les CS d'interconnexion d'Orange en vigueur à la date d'application de l'offre

Offre d'accès aux boucles locales d'Orange Modalités financières <u>Numéros à tarification gratuite</u>



Accès à la boucle locale fixe d'Orange Montant du départ d'appel facturé à l'Opérateur Client pour le trafic collecté au Point d'Interconnexion Pertinent : 0,4 c€ par minute, facturé à la seconde dès la première seconde

Accès à la boucle locale mobile d'Orange

 Montant du départ d'appel facturé à l'Opérateur Client pour le trafic collecté au Point d'Interconnexion Pertinent : 3 c€ par minute, facturé à la seconde dès la première seconde

Numéros à tarification banalisée - Numéros à tarification majorée

Accès aux boucles locales d'Orange

 Pas de départ d'appel facturé à l'Opérateur Client pour le trafic collecté au Point d'Interconnexion Pertinent.

Trafic de transit



- Les appels de transit reçus par Orange sur une interconnexion IP depuis les OBL tiers seront remis (collectés) sur l'interconnexion IP.
- Les appels de transit reçus par Orange sur une interconnexion TDM depuis les OBL tiers continueront à être remis (collectés) sur l'interconnexion TDM.
- Les appels reçus par Orange depuis l'international continueront à être remis (collectés) sur l'interconnexion TDM jusqu'à la prise en compte d'un code R1R2 spécifique permettant d'identifier le trafic d'origine internationale en SIP V2.1.

Trafic vers des SVA résiduels

 Les appels vers les numéros SVA résiduels déclarés par l'opérateur à l'APNF seront remis (collectés) en TDM pour les appels issus des clients RTC d'Orange et des OBL tiers reçus par Orange en TDM



Merci